Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 035-213502321-20260226-DCM626022026-DE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRINCÉ

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2026

Le vingt-six février deux mille vingt-six à 19H30, le conseil municipal de la commune de Princé s'est réuni à la mairie « 9, rue de la Mairie" après convocation légale sous la présidence de Monsieur DENOUAULT Jean-Claude, Maire de Princé.

Étaient présents :
Monsieur DENOUAULT Jean-Claude, Maire - Monsieur BOURGES Emmanuel, premier adjoint - Monsieur FAUCHEUX Frédéric, second adjoint – Madame RITAINE Marie-Claude, troisième adjointe - Monsieur GUILLOIS Rémy — Madame TURCAS Colette – Monsieur BOURCIER Jean-Yves membres du conseil municipal.

Étaient absents : Monsieur BORIE Thomas
Madame MARTINEZ AUBERT Mélanie a donné procuration à Monsieur DENOUAULT Jean-Claude
Monsieur BERTHIER Patrice a donné procuration à Monsieur FAUCHEUX Frédéric (Monsieur BERTHIER Patrice est arrivé à la question n°8).

Date de la convocation :16 février 2026

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 12 décembre 2025 par 8 voix pour.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur FAUCHEUX Frédéric

ORDRE DU JOUR :

1° - Travaux de réhabilitation de la mairie et de la salle communale - Fabrication et pose de deux lettrages - Demande de fonds de concours
2° - Vente de pierres
3° - Demandes de subventions : Lycée Jean-Baptiste Le Taillandier de Fougères et Collège Sainte-Marie de Fougères
4° - École primaire publique du Rocher Inoguen de Châtillon en Vendelais - Demande de subvention pour un séjour scolaire
5° - Adhésion à la convention de participation risque santé du CDG d'Ille Et Vilaine
6° - Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint Joseph de Balazé – année scolaire 2025-2026
7° - Participation au restaurant scolaire municipal de Châtillon en Vendelais
8° - Convention relative à la mise en place du compostage partagé sur la Commune de Princé
9° - Participation au centre de Loisirs de Luitré
10° - Questions diverses

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 035-213502321-20260226-DCM626022026-DE

6° - Participation aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint Joseph de Balazé – année scolaire 2025-2026

Madame la directrice de l'école Saint Joseph de Balazé sollicite une participation aux dépenses de fonctionnement correspondant aux forfaits départementaux.
Les coûts moyens départementaux de 2025-2026 sont :
- pour un élève en primaire : 493 €
- pour un élève en maternelle : 1 554 €

6 élèves domiciliés à Princé sont scolarisés à l'école Saint Joseph de Balazé, soit 3 élèves en primaire et 3 élèves en maternelle. Le montant sollicité s'élève à 6 141 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident par 9 voix pour de verser la participation de 5 894.50 € se répartissant comme suit :
- 3 élèves en maternelle X 1 554 € = 4 662 €
- 2 élèves en primaire X 493 € = 986 €
- 1 élève en primaire X 246.50 (1/2 participation) = 246.50 €

Pour extrait conforme certifié exécutoire,
A Princé, le 27 Février 2026
Le Maire,
Jean-Claude DENOUAULT

MAIRIE DE PRINCÉ (Ille-et-Vilaine)

Le secrétaire de séance,
Frédéric FAUCHEUX